

## Critères sport-études 2021-2022

### Allègement d'horaire

Disciplines
-------------

Agrès	Athlétisme	Aviron
Badminton	Basketball	Cyclisme
Equitation	Escalade	Escrime
Football filles	Football garçons	Freestyle ski / snowboard
Golf	Gymnastique artistique féminine	Gymnastique artistique masculine
Gymnastique rythmique	Handball	Hockey sur glace
Judo	Natation	Natation artistique
Patinage	Plongeon	Saut à ski / combiné nordique
Ski alpin	Ski de fond / biathlon	Taekwondo
Tennis	Tennis de table	Tir à l'arc
Trampoline	Triathlon	Unihockey
Voile	Volleyball	Water-polo

Mise à jour : 30.07.2021 – FE/tf

## Allègement d'horaire

---

### AGRES

---

Mise à jour : Août 2020

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité  
obligatoire**

Pas d'allègement d'horaire

**7P - 11S**

---

**Scolarité  
postobligatoire**

Participer à la finale des championnats suisses individuels et/ou par équipe cantonale  
et  
s'astreindre à un entraînement régulier (dix heures hebdomadaires minimum) dans le cadre d'une  
société de gymnastique reconnue

---

**Références**

Attestation de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG) ([www.gymvaud.ch](http://www.gymvaud.ch))  
et du responsable agrès et d'une société de gymnastique (club)

---

**Remarques**

---

## Allègement d'horaire

### ATHLETISME

Mise à jour : Août 2021

#### Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

#### **Scolarité obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale  
ou  
obtenir la limite de Swiss Athletics talents pour le Cadre Régional Romand  
ou  
appartenir aux huit meilleurs athlètes suisses par année d'âge et par discipline **individuelle**  
(relais exclus) selon le ranking de Swiss Athletics  
et  
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVA.

#### **Scolarité postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale  
ou  
obtenir la limite de Swiss Athletics talents pour le Cadre Régional Romand  
ou  
appartenir aux huit meilleurs athlètes suisses par année d'âge et par discipline **individuelle**  
(relais exclus) selon le ranking de Swiss Athletics  
et  
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVA à qui le Centre National de Performance (CNP) Romandie délègue cette compétence.

#### **Références**

Attestation de l'Association cantonale vaudoise d'athlétisme (ACVA) ([www.athlevaud.ch](http://www.athlevaud.ch)) ou du CNP Romandie et du club.

Annuaire de Swiss Athletics ([www.swiss-athletics.ch](http://www.swiss-athletics.ch))

#### **Remarques**

## Allègement d'horaire

---

### AVIRON

---

Mise à jour : Août 2005

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité  
obligatoire**

Appartenir à une sélection romande  
et

**7P - 11S**

participer aux finales des championnats suisses (places 1 à 6 ; 1 à 12 si plus de 24 bateaux)

---

**Scolarité  
postobligatoire**

Appartenir à une sélection romande ou nationale  
et  
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ARA  
et  
participer aux finales des championnats suisses (places 1 à 6)

---

**Références**

Attestation de la Fédération suisse des sociétés d'aviron ([www.swissrowing.ch](http://www.swissrowing.ch)), de l'Association romande d'aviron (ARA) (sélections) et du club  
Liste de l'ARA

---

**Remarques**

---

## Allègement d'horaire

---

### BADMINTON

---

Mise à jour : Août 2019

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité obligatoire**  
7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale  
ou  
aux cadres vaudois Elites, A ou B

---

**Scolarité postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale  
ou  
aux cadres vaudois Elites ou A

---

**Références**

Attestation de Swiss Badminton (SB) ([www.swiss-badminton.ch](http://www.swiss-badminton.ch)) ou de l' Association vaudoise de badminton (AVB) ([www.badmintonvd.ch](http://www.badmintonvd.ch)) (sélections) et du club  
Listes de Swiss Badminton ou de l'AVB

---

**Remarques**

Les cadres vaudois C ne permettent pas d'obtenir un allègement d'horaire

---

## Allègement d'horaire

---

### BASKETBALL

---

Mise à jour : Août 2021

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité  
obligatoire**

Appartenir à une sélection cantonale ou nationale  
ou

**7P - 11S**

faire partie d'un CPE (Centre de promotion des espoirs) ou d'une structure équivalente reconnue par Swiss Basketball

---

**Scolarité  
postobligatoire**

Appartenir à une sélection cantonale ou nationale  
ou

participer aux championnats de ligue nationale A ou B  
ou

aux championnats de 1ère ligue nationale  
ou

faire partie d'un CPE (Centre de promotion des espoirs) ou d'une structure équivalente reconnue par Swiss Basketball

ou

avoir réussi les tests de Swiss Basketball et présenter une "talent card" régionale de Swiss Olympic valable

---

**Références**

Attestation de Swiss Basketball ([www.swissbasketball.ch](http://www.swissbasketball.ch)) ou de l'Association vaudoise de basketball (AVB) ([www.a-v-b.ch](http://www.a-v-b.ch)) (sélections) et du club  
Listes de Swiss Basketball et de l'AVB

---

**Remarques**

---

## Allègement d'horaire

---

### CYCLISME

---

Mise à jour : Août 2009

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité  
obligatoire**

7P - 11S

**Pour les catégories (BMX / cyclo-cross / piste / route / trial / VTT) :**  
appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou au cadre romand  
ou  
figurer au classement national de sa spécialité

---

**Scolarité  
postobligatoire**

**Pour les catégories (BMX / cyclo-cross / piste / route / trial / VTT) :**  
appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou au cadre romand  
ou  
figurer au classement national de sa spécialité

---

**Références**

Attestation de SWISS CYCLING ([www.swiss-cycling.ch](http://www.swiss-cycling.ch)) ou de l'Association cycliste cantonale vaudoise (ACCV) ([www.accv.ch](http://www.accv.ch)) et du club

---

**Remarques**

---

## Allègement d'horaire

### EQUITATION

Mise à jour : Août 2021

#### Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

#### **Scolarité obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à un cadre national de la relève  
ou  
appartenir à un cadre régional de la relève  
ou  
être titulaire d'une licence régionale ou nationale (le brevet seul ne suffit pas)

#### **Scolarité postobligatoire**

Appartenir à un cadre national de la relève  
ou  
appartenir à un cadre régional de la relève  
ou  
être titulaire d'une licence régionale ou nationale et être classé selon le classement de la Fédération Suisse des sports équestres (ranking disponible sur [www.fnch.ch](http://www.fnch.ch)), dans les :

- premiers 15 % en saut
- premiers 20 % en dressage
- premiers 30 % en concours complet

Le classement pris en compte pour ces pourcentages doit comprendre (critères cumulatifs) :

- les cavaliers de la Suisse entière
- les cavaliers de l'année de naissance du jeune sportif ainsi que ceux de l'année suivante uniquement
- les résultats du 1er janvier 2020 jusqu'au délai de dépôt de la demande

#### **Références**

Attestation de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) ([www.fnch.ch](http://www.fnch.ch)) ou de l'Association vaudoise des sociétés hippiques (AVSH) ([www.avsh.ch](http://www.avsh.ch)) et du club, copie de la licence

#### **Remarques**

## Allègement d'horaire

---

### ESCALADE

---

Mise à jour : Août 2019

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité obligatoire**  
7P - 11S

Appartenir au cadre national  
ou  
appartenir à un cadre régional

---

**Scolarité postobligatoire**

Appartenir au cadre national  
ou  
appartenir à un cadre régional

---

**Références**

Attestation de Swiss Climbing pour le cadre national  
[www.sac-cas.ch/fr/sports-de-competition/escaladesportive](http://www.sac-cas.ch/fr/sports-de-competition/escaladesportive)  
Attestation du centre régional d'escalade sportive Romandie Central ou d'un autre cadre régional  
[www.sac-cas.ch/fr/sports-de-competition/escaladesportive/centres-regionaux/](http://www.sac-cas.ch/fr/sports-de-competition/escaladesportive/centres-regionaux/)

---

**Remarques**

---

## Allègement d'horaire

---

### ESCRIME

---

Mise à jour : Août 2016

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité  
obligatoire**

**7P - 11S**

Participer à toutes les épreuves du circuit national "Jeunesse" dans l'arme pratiquée  
ou  
compenser les tournois manqués par un tournoi à l'étranger  
et  
obtenir un préavis favorable de la Fédération vaudoise d'escrime

---

**Scolarité  
postobligatoire**

Appartenir au cadre national ou au cadre régional  
ou  
avoir obtenu dans les deux dernières années une place dans les trois premiers du circuit national  
"Jeunesse"  
et  
obtenir un préavis favorable de la Fédération vaudoise d'escrime

---

**Références**

Attestation de SWISS FENCING ([www.swiss-fencing.ch](http://www.swiss-fencing.ch)) ou de la Fédération vaudoise d'escrime  
(sélections) et du club

---

**Remarques**

---

## Allègement d'horaire

---

### FOOTBALL FILLES

---

Mise à jour : Août 2021

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité  
obligatoire**

**7P - 11S**

Appartenir à une sélection cantonale M13  
ou  
jouer avec Team Vaud Filles en M14, M15 ou M17  
et  
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVF

---

**Scolarité  
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale  
ou  
jouer avec Team Vaud Filles en M14, M15, M17 ou M19 ou en WASL (ex LNA) ou en LNB ou en 1re  
ligue  
et  
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVF

---

**Références**

Attestation de l'Association suisse de football (ASF) ([www.football.ch](http://www.football.ch)) ou de l'Association cantonale  
vaudoise de football (ACVF) ([www.football.ch/ACVF](http://www.football.ch/ACVF)) et du club

---

**Remarques**

---

## Allègement d'horaire

### FOOTBALL GARCONS

Mise à jour : Août 2021

#### Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

#### **Scolarité obligatoire**

7P - 11S

Faire partie du partenariat FE13 ou FE14 (ancienne sélection cantonale)  
ou

faire partie d'une équipe de club disputant le championnat national junior élite (FE12 / FE13 / FE14 / M15 / M16)

FE est l'abréviation de championnat Footeco

Les équipes suivantes ne font pas partie du football junior élite : D à 9 Elites Régionales, Juniors C et B promotion, Juniors Inter (Junior League C et Junior League B) et ne permettent pas à leurs joueurs d'obtenir un allègement d'horaire, même si le club fournit une attestation.

#### **Scolarité postobligatoire**

Faire partie d'un cadre élargi d'une sélection nationale (pré-sélection)  
ou

d'une équipe de club M15 / M16 / M17 / M18 / M21

et

obtenir une recommandation du chef technique cantonal et du directeur technique de Team Vaud football

#### **Références**

Attestation de l'Association suisse de football (ASF) ([www.football.ch](http://www.football.ch)) ou de l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) ([www.football.ch/ACVF](http://www.football.ch/ACVF)) et du club (Team Vaud)

#### **Remarques**

Enseignement obligatoire 7P - 11S : sont concernés les clubs offrant la possibilité aux jeunes talents de s'entraîner à partir de 16h30 et détenant ainsi le label I ou II de formation. Dans la mesure du possible, l'allègement d'horaire consistera à permettre à ces jeunes talents (FE12 / FE13 / FE14 / M15 / M16) de débiter l'entraînement à l'heure.

## Allègement d'horaire

---

### FREESTYLE SKI / SNOWBOARD

---

Mise à jour : Août 2009

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité obligatoire** Appartenir à une sélection nationale  
ou  
7P - 11S à une sélection " cadres romands "

---

**Scolarité postobligatoire** Appartenir à une sélection nationale  
ou  
à une sélection " cadres romands "

---

**Références** Attestation de la Swiss-Snowboard ([www.swiss-ski.ch/snowboard/](http://www.swiss-ski.ch/snowboard/)) ou de [ski-romand.ch](http://ski-romand.ch) et du club

---

**Remarques**

---

## Allègement d'horaire

---

### GOLF

---

Mise à jour : Août 2020

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité obligatoire**  
7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale (U16)  
ou  
appartenir au cadre régional (U12/U14/U16)

---

**Scolarité postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale (U16/U18/U21)  
ou  
appartenir au cadre régional (U14/U16)

---

**Références**

Attestation de Swiss Golf ([www.swissgolf.ch](http://www.swissgolf.ch))

---

**Remarques**

---

## Allègement d'horaire

### GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE

Mise à jour : Août 2021

#### Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

#### **Scolarité obligatoire**

5P - 11S

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)  
ou  
appartenir au Centre régional de Performance de Gym Vaud (ACVG)  
ou  
participer aux championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

#### **Scolarité postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)  
ou  
appartenir au Centre régional de Performance de Gym Vaud (ACVG)  
ou  
participer aux championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

#### **Références**

Attestation de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG) ([www.gymvaud.ch](http://www.gymvaud.ch))  
et du responsable Sport Elite ou du responsable de la subdivision GAF

#### **Remarques**

Exceptionnellement, une fille appartenant au Centre d'entraînement cantonal de Gym Vaud, née en 2013 et scolarisée en 4P peut obtenir un allègement d'horaire

## Allègement d'horaire

### GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

Mise à jour : Août 2020

#### Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

#### **Scolarité obligatoire**

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)  
ou

#### **5P - 11S**

participer aux championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

#### **Scolarité postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)  
ou

participer aux championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

#### **Références**

Attestation de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG) ([www.gymvaud.ch](http://www.gymvaud.ch))  
et du responsable Sport Elite ou du responsable de la subdivision GAM

#### **Remarques**

## Allègement d'horaire

### GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Mise à jour : Août 2020

#### Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

#### **Scolarité obligatoire**

5P - 11S

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)  
ou  
appartenir au Centre régional de performance de Gym Vaud (ACVG)  
ou  
participer aux championnats suisses en catégorie élite individuelle et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

#### **Scolarité postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)  
ou  
appartenir au Centre régional de performance de Gym Vaud (ACVG)  
ou  
participer aux championnats suisses en catégorie élite individuelle et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

#### **Références**

Attestation de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG) ([www.gymvaud.ch](http://www.gymvaud.ch))  
et du responsable Sport Elite ou du responsable de la subdivision GR

#### **Remarques**

## Allègement d'horaire

---

### HANDBALL

---

Mise à jour : Août 2014

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité  
obligatoire**

**7P - 11S**

Appartenir à la sélection juniors régionale (15 ans et plus jeunes)  
ou  
participer à un championnat juniors Elite ou Inter  
ou  
appartenir à une sélection nationale

---

**Scolarité  
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale  
ou  
participer :  
- à un championnat juniors Elite ou Inter  
- à un championnat de ligue interrégionale (SHL, LN ou 1ère ligue)

---

**Références**

Attestation de la Fédération suisse de handball (FSH) ([www.handball.ch](http://www.handball.ch)), de l'Association régionale de Handball Romandie (ARHRO) ([www.handball.ch/regionen/romandie/](http://www.handball.ch/regionen/romandie/)) ou de l'Association vaudoise de handball ([www.vaudhandball.ch](http://www.vaudhandball.ch)) et du club

---

**Remarques**

---

## Allègement d'horaire

### HOCKEY SUR GLACE

Mise à jour : Août 2021

#### **Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

#### **Scolarité obligatoire**

7P - 11S

- (1) Appartenir à une sélection cantonale U13 ou U14  
ou  
appartenir à une sélection régionale U15 - SR  
et  
(2) participer à l'un des championnats suivants :

- U- 17 Elites, championnat national
- U- 15 Elites, championnat national dès le début de la saison
- U- 13 Elites, championnat régional

***Si un candidat qui est sélectionné au niveau cantonal ne répond pas au critère (2), un préavis du département technique de l'ACVHG est exigé***

#### **Scolarité postobligatoire**

- (1) Appartenir à une sélection régionale U15 - SR ou nationale  
et  
(2) participer à l'un des championnats suivants :

- Ligue nationale A ou B ou 1ère ligue
- U- 20 Elites, championnat national
- U- 17 Elites, championnat national
- U- 15 Elites, championnat national dès le début de la saison et non plus dès décembre

***Si un candidat qui n'est pas ou n'a pas été sélectionné au niveau romand ou national répond au critère (2), un préavis du département technique de l'ACVHG est exigé***

#### **Références**

Attestation de Swiss Ice Hockey ([www.sihf.ch/fr](http://www.sihf.ch/fr)) ou Swiss Ice Hockey Regio League ([www.sihf.ch/fr/regio-league/](http://www.sihf.ch/fr/regio-league/)) et de l'Association cantonale vaudoise de hockey sur glace (ACVHG) ([www.acvhg.ch](http://www.acvhg.ch)) (sélections) et du club  
Liste de la sélection

#### **Remarques**

Sélection Pee-Wee : Le SEPS est informé des joueurs officiellement sélectionnés pour les tournois Pee-Wee 2022 et peut renseigner les établissements scolaires à ce sujet.

## Allègement d'horaire

### JUDO

Mise à jour : Août 2017

#### Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

#### **Scolarité obligatoire**

7P - 11S

Appartenir au cadre vaudois (écoliers)  
ou  
appartenir au cadre national (espoirs ou juniors)  
ou  
participer régulièrement aux activités du Centre régional de performance romand (CRPR) et obtenir un préavis favorable de son coach en chef

#### **Scolarité postobligatoire**

Être membre de l'équipe nationale ou appartenir au cadre national (espoirs ou juniors)  
ou  
être membre du groupe restreint du Centre régional de performance romand (CRPR) ou du cadre vaudois talent 1  
ou  
appartenir ou avoir appartenu au cadre vaudois (écoliers)  
ou  
participer régulièrement aux activités du Centre régional de performance romand (CRPR) et obtenir un préavis favorable de son coach en chef

#### **Références**

Attestation de l'Association vaudoise de judo et ju-jitsu (AVJJ) ([www.judo-vaud.ch](http://www.judo-vaud.ch)) ou de la Fédération suisse de judo et ju-jitsu (<https://svj.ch/fr>) ou du Centre régional de performance romand (CRPR)

#### **Remarques**

## Allègement d'horaire

---

### NATATION

---

Mise à jour : Août 2015

#### **Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

#### **Scolarité obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale  
ou  
au cadre romand  
ou  
au cadre vaudois  
ou  
appartenir aux huit meilleurs nageurs, par année d'âge, dans deux classements  
selon la liste FSN

---

#### **Scolarité postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale  
ou  
au cadre romand  
ou  
appartenir aux huit meilleurs nageurs, par année d'âge, dans deux classements  
selon la liste FSN

---

#### **Références**

Attestation de la Fédération suisse de natation (FSN) ([www.swiss-swimming.ch](http://www.swiss-swimming.ch)) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) ([www.acvn.ch](http://www.acvn.ch)) (sélections) et du club  
Annuaire FSN

---

#### **Remarques**

---

## Allègement d'horaire

### NATATION ARTISTIQUE

Mise à jour : Août 2020

#### Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

#### **Scolarité obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale

ou

appartenir à un club sportif et participer aux tests "PISTE" de swiss-swimming et obtenir une Swiss Olympic Talent Card (N ou R)

ou

appartenir aux dix meilleures nageuses des figures imposées ou aux dix meilleures solistes ou aux cinq meilleurs duos du championnat suisse correspondant

#### **Scolarité postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale

ou

appartenir à un club sportif et participer aux tests "PISTE" de swiss-swimming et obtenir une Swiss Olympic Talent Card

ou

appartenir aux dix meilleures nageuses des figures imposées ou aux dix meilleures solistes ou aux cinq meilleurs duos du championnat suisse correspondant

#### **Références**

Attestation de la Fédération suisse de natation (FSN) ([www.swiss-swimming.ch](http://www.swiss-swimming.ch)) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) ([www.acvn.ch](http://www.acvn.ch)) (sélections) et du club

#### **Remarques**

## Allègement d'horaire

### PATINAGE

Mise à jour : Août 2021

#### Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

#### **Scolarité obligatoire**

##### 5P - 11S

Appartenir au cadre national junior (A ou B) ou novice (A ou B) de Swiss ice skating ou appartenir à un cadre régional novice (A ou B) ou à un cadre de talents locaux et présenter la Swiss Olympic Talent Card (SOTC) en relation avec cette sélection (carte R)

ou

être en possession des tests suivants en fonction de l'âge du test ARP et USP suivant :

Année		tests	
1.8.2006 - 31.7.2007	11e	3e SIS	3e ARP
1.8.2007 - 31.7.2008	10e	4e SIS advanced	4e ARP advanced
1.8.2008 - 31.7.2009	9e	4e SIS basic	4e ARP basic
1.8.2009 - 31.7.2010	8e	5e SIS	4e ARP basic
1.8.2010 - 31.7.2011	7e	5e SIS	5e ARP
1.8.2011 - 31.7.2012	6e	6e SIS	5e ARP
1.8.2012 - 31.7.2013	5e	6e SIS	6e ARP

#### **Scolarité postobligatoire**

Appartenir à une équipe nationale ou au cadre national junior (A ou B) ou novice (A ou B) de Swiss ice skating ou appartenir à un cadre régional novice (A ou B) et présenter la Swiss Olympic Talent Card (SOTC) en relation avec cette sélection (carte R)

ou

être en possession des tests suivants : 3e ARP et 3e SIS :

#### **Références**

Attestation du club et de l'ARP  
Photocopies des licences de Swiss ice skating ([www.swissiceskating.ch/fr](http://www.swissiceskating.ch/fr)) et de l'Association romande de patinage (ARP) ([www.patinageromand.ch](http://www.patinageromand.ch))

#### **Remarques**

Avant la 5P et sur présentation d'une attestation de participation aux compétitions délivrée par l'Association romande de patinage (ARP), un allègement d'horaire peut consister à libérer ces jeunes talents de manière à leur permettre de débiter l'entraînement à l'heure.

## Allègement d'horaire

---

### PLONGEON

---

Mise à jour : Août 2017

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité  
obligatoire**

Appartenir à une sélection nationale ou au cadre romand

**7P - 11S**

---

**Scolarité  
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale

---

**Références**

Attestation de la Fédération suisse de natation (FSN) ([www.swiss-swimming.ch](http://www.swiss-swimming.ch)) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) ([www.acvn.ch](http://www.acvn.ch)) et du club

---

**Remarques**

---

## Allègement d'horaire

---

### SAUT A SKI / COMBINE NORDIQUE

---

Mise à jour : Août 2009

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité obligatoire** Appartenir à une sélection nationale  
ou  
7P - 11S à une sélection " cadres romands "

---

**Scolarité postobligatoire** Appartenir à une sélection nationale  
ou  
à une sélection " cadres romands "

---

**Références** Attestation de Swiss-Ski ([www.swiss-ski.ch/fr/saut-a-ski](http://www.swiss-ski.ch/fr/saut-a-ski)), ou de l'Association des écoles suisses de ski nordique, ou de [ski-romand.ch](http://ski-romand.ch) et du club

---

**Remarques**

---

## Allègement d'horaire

---

### SKI ALPIN

---

Mise à jour : Août 2015

#### **Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

#### **Scolarité obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale  
ou  
à une sélection " cadres romands A ou B "  
ou  
au groupe " ski-club " de ski-romand.ch  
ou  
obtenir un préavis favorable du département technique de ski-romand.ch

---

#### **Scolarité postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale  
ou  
au cadre du Centre national de performance NLZ-Ouest de Brigue  
ou  
à une sélection " cadres romands "  
ou  
obtenir un préavis favorable du département technique de ski-romand.ch

---

#### **Références**

Attestation de Swiss-Ski ([www.swiss-ski.ch](http://www.swiss-ski.ch)) ou de ski-romand.ch (sélections) et du club  
Pour le groupe " ski-club " l'allègement peut se résumer à quelques jours de congé pendant la période de préparation (août - décembre)

---

#### **Remarques**

---

## Allègement d'horaire

---

### SKI DE FOND / BIATHLON

---

Mise à jour : Août 2009

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité obligatoire** Appartenir à une sélection nationale  
ou  
7P - 11S à une sélection " cadres romands "

---

**Scolarité postobligatoire** Appartenir à une sélection nationale  
ou  
à une sélection " cadres romands "

---

**Références** Attestation de Swiss-Ski ([www.swiss-ski.ch/fr/biathlon/](http://www.swiss-ski.ch/fr/biathlon/)), ou de l'Association des écoles suisses de ski nordique, ou de [ski-romand.ch](http://ski-romand.ch) et du club

---

**Remarques**

---

## Allègement d'horaire

---

### TAEKWONDO

---

Mise à jour : Août 2015

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité  
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale  
ou  
avoir réussi les tests de pré-sélection pour l'équipe nationale  
ou  
par recommandation du directeur technique de Swiss Taekwondo

---

**Scolarité  
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale  
ou  
avoir réussi les tests de pré-sélection pour l'équipe nationale  
ou  
par recommandation du directeur technique de Swiss Taekwondo

---

**Références**

Attestation de Swiss Taekwondo ([www.taekwondo.ch](http://www.taekwondo.ch)) et du club

---

**Remarques**

---

## Allègement d'horaire

### TENNIS

Mise à jour : Août 2021

#### Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

#### **Scolarité obligatoire**

7P - 11S

Appartenir au cadre national  
ou  
au cadre de performance 1 ou au cadre régional (cadres A et B)  
ou  
avoir atteint le niveau minimum suivant

Année	Garçons / Filles	Année	Garçons / Filles
2004	R1 / N4	2008	R4 / R4
2005	R1 / R1	2009	R4 / R4
2006	R2 / R2	2010	R5 / R5
2007	R3 / R3	2011	R5 / R5

#### **Scolarité postobligatoire**

Appartenir au cadre national  
ou  
au cadre de performance 1 ou au cadre régional (cadres A et B)  
ou  
avoir atteint le niveau minimum suivant

Année	Garçons / Filles
2003	N4 / N3
2004	R1 / N4
2005	R1 / R1
2006	R2 / R2
2007	R3 / R3

#### **Références**

Attestation de Swiss Tennis (AST) ([www.swisstennis.ch](http://www.swisstennis.ch)) ou de l'Association Vaud Tennis ([www.vaud-tennis.ch](http://www.vaud-tennis.ch)) (sélections) et du club

#### **Remarques**

## Allègement d'horaire

---

### TENNIS DE TABLE

---

Mise à jour : Août 2021

#### Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

#### **Scolarité obligatoire**

Appartenir au cadre interrégional AVVF ou au cadre national STT et avoir atteint le niveau minimum suivant :

#### **7P - 11S**

Année	Garçons / Filles (classement filles)
2005	B15 / C7
2006	B11 / D5
2007	C9 / D4
2008	C7 / D3
2009	D5 / D2

---

#### **Scolarité postobligatoire**

Appartenir au cadre interrégional AVVF ou au cadre national STT et avoir atteint le niveau minimum suivant :

Année	Garçons / Filles (classement filles)
2002	A18 / C10
2003	A17 / C9
2004	A16 / C8
2005	B15 / C7
2006	B11 / D5

---

#### **Références**

Attestation de Swiss table tennis (STT) ([www.swisstabletennis.ch](http://www.swisstabletennis.ch)) et de l'Association Vaud-Valais-Fribourg de Tennis de Table (AVVF) ([www.avvf.ch](http://www.avvf.ch)) et du club

---

#### **Remarques**

---

## Allègement d'horaire

---

### TIR A L'ARC

---

Mise à jour : Août 2016

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité obligatoire**  
7P - 11S

Appartenir au cadre national de SwissArchery  
ou  
appartenir au cadre régional de SwissArchery

---

**Scolarité postobligatoire**

Appartenir au cadre national de SwissArchery  
ou  
appartenir au cadre régional de SwissArchery

---

**Références**

Attestation de la commission sportive de SwissArcheryAssociation ([www.swissarchery.org](http://www.swissarchery.org)), de l'Association Vaudoise de tir à l'arc (AVTA) ([www.avta-archery.com](http://www.avta-archery.com)) et du club

---

**Remarques**

---

## Allègement d'horaire

### TRAMPOLINE

Mise à jour : Août 2021

#### Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

#### **Scolarité obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)  
ou  
au Centre régional de performance de Gym Vaud  
ou  
participer aux championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

#### **Scolarité postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)  
ou  
au Centre régional de performance de Gym Vaud  
ou  
participer aux championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

#### **Références**

Attestation de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG) ([www.gymvaud.ch](http://www.gymvaud.ch)) et du responsable Sport Elite ou du responsable du Centre régional de performance de Gym Vaud

#### **Remarques**

## Allègement d'horaire

---

### TRIATHLON

---

Mise à jour : Août 2020

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité  
obligatoire**

**7P - 11S**

appartenir au cadre régional (sélection romande ou Suisse-Ouest)

ou (pour les athlètes trop jeunes pour faire partie de la sélection) :

avoir participé au moins deux années de suite à la Regio Cup et avoir atteint la finale et avoir participé dans ce cadre aux tests de sélection de Swiss Triathlon (400m natation, 3000m course à pied et tests annexes)

---

**Scolarité  
postobligatoire**

Appartenir au cadre national de la relève

ou

appartenir au cadre régional (sélection romande ou Suisse-Ouest)  
romand

---

**Références**

Attestation de Swiss Triathlon ([www.swisstriathlon.ch](http://www.swisstriathlon.ch)) (sélections) et du club

---

**Remarques**

---

## Allègement d'horaire

---

### UNIHOCKEY

---

Mise à jour : Août 2021

#### Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

#### **Scolarité obligatoire**

7P - 11S

Faire partie d'une équipe de la sélection régionale Léman (M13 ou M15)  
ou  
être inscrit dans un Centre régional de performance (CRP)

---

#### **Scolarité postobligatoire**

Faire partie d'une sélection nationale (U17 ou U19) ou de son cadre élargi  
ou  
faire partie ou avoir fait partie de la sélection régionale Léman U15 et obtenir un préavis favorable du département technique de Vaud unihockey  
ou  
faire partie d'une équipe de Ligue nationale et obtenir un préavis favorable du département technique de Vaud unihockey  
ou  
être inscrit dans un Centre régional de performance (CRP)

---

#### **Références**

Attestation de swiss unihockey ([www.swissunihockey.ch](http://www.swissunihockey.ch)) (équipe nationale) ou de Vaud Unihockey ([www.vaud-unihockey.ch](http://www.vaud-unihockey.ch)) pour le Centre régional de performance, la section Sport-études Unihockey ainsi que les sélections régionales Léman.

---

#### **Remarques**

---

## Allègement d'horaire

---

### VOILE

---

Mise à jour : Août 2012

#### **Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

#### **Scolarité obligatoire**

**7P - 11S**

Appartenir à une sélection nationale ou au groupe d'entraînement national  
et  
se classer dans le premier 1/3 lors des championnats suisses ou participer aux régates de sélection pour les championnats d'Europe ou du Monde  
et  
obtenir un préavis favorable de la commission juniors de l'ACVL

---

#### **Scolarité postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale ou au groupe d'entraînement national  
et  
se classer dans le premier 1/3 lors des championnats suisses ou participer aux régates de sélection pour les championnats d'Europe ou du Monde  
et  
obtenir un préavis favorable de la commission juniors de l'ACVL

---

#### **Références**

Attestation de la Fédération suisse de voile (Swiss Sailing) ([www.swiss-sailing.ch](http://www.swiss-sailing.ch)) ou de l'Association des clubs de voile lémaniques (ACVL) ([www.acvl.ch](http://www.acvl.ch)) et du club

---

#### **Remarques**

---

## Allègement d'horaire

---

### VOLLEYBALL

---

Mise à jour : Août 2020

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité  
obligatoire**

**7P - 11S**

Appartenir à une sélection nationale ou à un cadre national élargi  
ou  
être membre de la Sélection de l'Association Régionale (SAR)  
ou  
être intégré dans une équipe évoluant en ligue nationale (A, B ou 1re ligue)

---

**Scolarité  
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale ou à un cadre national élargi  
ou  
faire partie d'un Centre national d'entraînement agréé par Swiss Volley  
ou  
faire partie d'un Centre régional d'entraînement agréé par Swiss Volley  
ou  
faire partie d'un Club de la relève agréé par Swiss Volley  
ou  
être intégré dans une équipe évoluant en ligue nationale (A, B ou 1re ligue)

---

**Références**

Attestation de Swiss Volley ([www.volleyball.ch](http://www.volleyball.ch)) ou du responsable technique de Swiss Volley Région Vaud (SVRV) ([www.srvv.ch](http://www.srvv.ch)) et du club

---

**Remarques**

---

## Allègement d'horaire

---

### WATER POLO

---

Mise à jour : Octobre 2004

**Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

---

**Scolarité  
obligatoire**

**7P - 11S**

Appartenir à une sélection romande ou nationale  
ou  
au contingent d'une sélection romande juniors participant au tournoi national  
ou  
aux championnats de ligue nationale A ou B

---

**Scolarité  
postobligatoire**

Appartenir à une sélection romande ou nationale  
ou  
au contingent d'une sélection romande juniors participant au tournoi national  
ou  
aux championnats de ligue nationale A ou B

---

**Références**

Attestation de la Fédération suisse de natation (FSN) ([www.swiss-swimming.ch](http://www.swiss-swimming.ch)) (sélections) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) ([www.acvn.ch](http://www.acvn.ch)) et du club

---

**Remarques**

---